



**Elections des représentants du personnel
siégeant aux Commissions Consultatives Paritaires – CATEGORIE A**

SCRUTIN DU 06 DECEMBRE 2018

PROCES-VERBAL DE CARENCE D'ORGANISATION SYNDICALE REPRESENTATIVE

Le 25 Octobre 2018 à 17 heures, date limite de dépôt des listes de candidats, au siège du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier, sis 4, Rue Marie Laurencin à YZEURE - 03400,

Conformément aux dispositions prévues par le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié

Le Président du Centre de Gestion de l'Allier :

a constaté l'absence de dépôt de listes de candidats par une organisation syndicale représentative remplissant les conditions du I de l'article 9bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Par voie de conséquence, les sièges ne pourront être pourvus faute de candidats par voie d'élection initialement prévue le 06 Décembre 2018. Le nombre d'électeurs inscrits est de 97.....

L'attribution de ces sièges sera faite au tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité le 6 Décembre 2018.

**LE PRESENT PROCES-VERBAL, DRESSE ET CLOS LE 25 OCTOBRE 2018 A 17 HEURES,
A ETE APRES LECTURE, SIGNE PAR LE PRESIDENT**

Le Président du Centre de Gestion,


Bruno ROJOUAN





**Elections des représentants du personnel
siégeant aux Commissions Consultatives Paritaires – CATEGORIE B**

SCRUTIN DU 06 DECEMBRE 2018

PROCES-VERBAL DE CARENCE D'ORGANISATION SYNDICALE REPRESENTATIVE

Le 25 Octobre 2018 à 17 heures, date limite de dépôt des listes de candidats, au siège du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier, sis 4, Rue Marie Laurencin à YZEURE - 03400,

Conformément aux dispositions prévues par le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié

Le Président du Centre de Gestion de l'Allier :

a constaté l'absence de dépôt de listes de candidats par une organisation syndicale représentative remplissant les conditions du I de l'article 9bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Par voie de conséquence, les sièges ne pourront être pourvus faute de candidats par voie d'élection initialement prévue le 06 Décembre 2018. Le nombre d'électeurs inscrits est de 122.....

L'attribution de ces sièges sera faite au tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité le 6 Décembre 2018.

**LE PRESENT PROCES-VERBAL, DRESSE ET CLOS LE 25 OCTOBRE 2018 A 17 HEURES,
A ETE APRES LECTURE, SIGNE PAR LE PRESIDENT**

Le Président du Centre de Gestion,

Bruno ROJOUAN





**Elections des représentants du personnel
siégeant aux Commissions Consultatives Paritaires – CATEGORIE C**

SCRUTIN DU 06 DECEMBRE 2018

PROCES-VERBAL DE CARENCE D'ORGANISATION SYNDICALE REPRESENTATIVE

Le 25 Octobre 2018 à 17 heures, date limite de dépôt des listes de candidats, au siège du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier, sis 4, Rue Marie Laurencin à YZEURE - 03400,

Conformément aux dispositions prévues par le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié

Le Président du Centre de Gestion de l'Allier :

a constaté l'absence de dépôt de listes de candidats par une organisation syndicale représentative remplissant les conditions du I de l'article 9bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Par voie de conséquence, les sièges ne pourront être pourvus faute de candidats par voie d'élection initialement prévue le 06 Décembre 2018. Le nombre d'électeurs inscrits est de ...**973**.....

L'attribution de ces sièges sera faite au tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité le 6 Décembre 2018.

**LE PRESENT PROCES-VERBAL, DRESSE ET CLOS LE 25 OCTOBRE 2018 A 17 HEURES,
A ETE APRES LECTURE, SIGNE PAR LE PRESIDENT**

Le Président du Centre de Gestion,


Bruno ROJOUAN

